

mercredi 14 février à 8h30
petit-déjeuner

point

PROTECTION DES DONNÉES
PERSONNELLES (RGPD)

Anticiper
vos nouvelles
obligations

Petit déjeuner autour des impacts de la nouvelle réglementation européenne

Constituer une base documentaire (registre, procédures)

- > Tenir un registre
- > Mettre à jour les procédures internes
- > Réaliser les analyses d'impact

Renforcer le droit des personnes

- > Analyser les modalités de traitements
- > Mettre en conformité les modalités d'information et de consentement
- > Mettre en œuvre les droits à la portabilité et à l'oubli

Désigner un Délégué à la protection des données

- > Vérifier les conditions de désignation
- > Déterminer la mission du DPO
- > Choisir le DPO (interne ou externe)

Assurer la sécurité des données

- > Auditer le niveau de sécurité
- > S'assurer de la conformité des outils fournis par les prestataires
- > Prévoir les procédures en cas de violation des données

Adapter les contrats avec vos prestataires

- > Auditer les contrats existants
- > Renforcer les engagements des sous-traitants
- > Mettre à jour les clauses sur le traitement des données personnelles